

<p><b>Département</b> Meurthe et Moselle <b>Arrondissement</b> Nancy <b>Canton</b> Du Grand Couronné</p>	<p><b>COMMUNE D'AMANCE</b> <b>PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>séance ordinaire</b> <b>Lundi 7 octobre 2024</b></p>										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><b>Nombre de Conseillers</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Procurations</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Nombre de Conseillers</b>		En exercice	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre , à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'AMANCE étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de <b>Monsieur Olivier SALVE, Maire.</b></p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> :, Sandra HAUSSER, Grégory GEREBEN, Johann CLEMENT, Francis NICOLAS, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON et Mathieu GUYOT, Marie-Hélène STEIN .</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Patrick VUILLEMIN donne procuration à Olivier SALVE, Cécile PARIETTI-WINKLER donne procuration à Mathieu GUYOT .</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein de Conseil. M. Johann CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.</p>
<b>Nombre de Conseillers</b>											
En exercice	11										
Présents	9										
Procurations	2										
Votants	11										
<p><b>Convocation établie</b> Le 01/10/2024</p>											
<p><b>Délibération affichée</b> Le 17/10/2024</p>											
<p><b>Et transmise en</b> <b>Préfecture</b> Le 17/10/2024</p>											

**Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal**  
**du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**Ordre du Jour :**

**Délibérations**

- 24-22) Tarifs des locations de salles
- 24-23) Délégations de signature aux adjoints
- 24-24) Délégation à l'État Civil à une conseillère Municipale
- 24-25) Renouvellement des baux ruraux
- 24-26) Renouvellement de la convention du branchement d'eau au réservoir du Houchot

## DELIBERATIONS

### **24-22) Tarifs des locations de salles :**

Le Maire propose au conseil municipal les nouveaux tarifs des locations de salles :

		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS	
		AMANCOIS	EXTÉRIEURS	AMANCOISES	EXTÉRIEURES
<b>SALLE DU PETIT MONT</b>	Période estivale (du 1er avril au 30 septembre)	400 €/week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) 100 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00)	600 €/ week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) 200 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00)	* 400 € / week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) * 100 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00) *1 week-end 1 fois/an à 200€ *1 journée gratuite 1 fois/an	550 €/week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) 150 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00)
	Période hivernale (du 1er octobre au 31 mars)	600 €/week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) 250 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00)	750 €/week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) 300 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00)	* 600 € / week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) 250 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00)	700 €/ week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) 300 €/jour en semaine (du lundi 8h00 au vendredi 16h00)
<b>SALLE NEL</b>	Période estivale (du 1er avril au 30 septembre) Période hivernale (du 1er octobre au 31 mars)	50 €/jour (de 8h à 22h00) maximum)	Pas de location	Gratuit après signature d'une convention d'utilisation	50 euros/jour (de 8h00 à 22h00 maximum)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à 1 abstention et 9 voix pour

DÉCIDE :

- De valider les nouveaux tarifs avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2024 (sauf contrats déjà signés)
- D'autoriser le maire à établir toute convention de location le cas échéant.

### **24-23) DELEGATIONS DE SIGNATURE AUX ADJOINTS :**

Afin de faciliter la gestion administrative de la collectivité, Monsieur le Maire propose d'attribuer aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint des délégations de signature.

**- 1<sup>er</sup> Adjoint : M. Patrick VUILLEMIN**

- 1) *Signature des documents comptables*
- 2) *Signature des documents d'Urbanisme*
- 3) *Signature des documents d'État Civil*
- 4) *Signature des reçus de matériel et des courriers recommandés*
- 5) *Signature des bons de commande*

**- 2<sup>ème</sup> Adjointe : Mme Sandra HAUSSER**

- 1) *Signature des documents comptables*
- 2) *Signature des documents d'Urbanisme*
- 3) *Signature des documents d'État Civil*
- 4) *Signature des reçus de matériel et des courriers recommandés*
- 5) *Signature des bons de commande*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

**DÉCIDE :**

- De donner les délégations ci-dessus aux Adjointes.

**24-24) Délégation à l'État Civil à une Conseillère Municipale :**

L'art 2122-18 du CGCT dispose que le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, délègue par arrêté une partie de ses fonctions à une Conseillère Municipale,

L'art. L. 2123-24-1-III du CGCT dispose que l'indemnité doit être comprise dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée,

Sylvie CHILLON assurant la permanence élus tous les jeudis et effectuant la gestion du cimetière,

Le Maire propose de nommer Sylvie CHILLON Conseillère Municipale déléguée à l'Etat Civil avec une indemnité de fonction de 4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique..

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 abstention et 10 voix pour**

- **ACCEPTE** l'attribution d'une indemnité de fonction à Mme Sylvie CHILLON Conseillère Municipale déléguée à l'état civil. Le taux de cette indemnité sera **de 4 % de l'indice brut terminal** de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité de fonction sera payée mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**24-25) Renouvellement des Baux Ruraux :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les baux ruraux arrivent à échéance et qu'il est nécessaire de les renouveler.

L'indice national des fermages s'établit pour 2024 à 122.55 selon l'arrêté du 17 /07/2024.

Le Maire propose :

- Le bail à ferme accordé à l'exploitant, **Monsieur PERRIN Sébastien** pour la parcelle ZC 30 lieudit « Grand Jardiné » pour une contenance 2HA 64 A et 34CA prenant fin le 01/12/2024, un renouvellement de bail pour **une période de 9 ans allant jusqu'au 01/12/2033**

- Le bail à ferme accordé à l'exploitant, **Monsieur RODRIGUES Edouard** pour les parcelles ZB 11 lieudit « Les Longues Raies » pour une contenance 33 A et 48CA, ZD 8 lieudit « La Fosse » d'une contenance de 49A et 12CA et ZD 9 lieudit « La Fosse » d'une contenance de

60A et 62CA prenant fin le 10/02/2025, un renouvellement de bail pour **une période de 9 ans allant jusqu'au 10/02/2034.**

- Le bail à ferme accordé à l'exploitant, **Monsieur MUSQUAR Jérôme** pour la parcelle ZE 16 lieudit « Les Grands Chevaux » pour une contenance de 41A et 60CA prenant fin au 01/12/2024, un renouvellement de bail pour **une période de 9 ans allant jusqu'au 01/12/2033.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** les renouvellements indiqués ci-dessus.

**24-26) Renouvellement de la convention du branchement d'eau au Réservoir du Houchot :**

Le Maire rappelle la séance du 26 février 2013 au cours de laquelle le Conseil Municipal a autorisé **Yann DORIDANT**, Maraîcher, à faire un branchement à la réserve d'eau « du Houchot » pour l'arrosage de ses cultures selon une convention et sous conditions que les contrôles de la qualité de l'eau soient à la charge du demandeur.

Ces contrôles qualité devront être effectués par un laboratoire agréé avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année et adressés à la mairie dans les meilleurs délais et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de la même année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:**

- **DÉCIDE** de renouveler la convention à Monsieur DORIDANT Yann
- **AUTORISE** le maire à signer le renouvellement de cette convention

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Olivier SALVE		Le secrétaire, Johann CLEMENT
----------------------------	---	----------------------------------